



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget de l'État

Question écrite n° 106578

Texte de la question

M. René Dosière signale à M. le Premier ministre que le rapport relatif au budget officiel 2007 de la présidence de la République comporte, apparemment, une erreur. En effet, il est indiqué que le remboursement des rémunérations des personnels mis à disposition de la présidence dans le cadre de conventions avec divers organismes (La Poste, France Télécom, ville de Paris, Assistance publique de Paris) se monte à 1 548 300 euros. Or, selon les réponses fournies par ces organismes à des questions écrites précédentes, les dépenses à la charge de l'Élysée sont supérieures de 50 % à ce montant. Il s'agit, des remboursements à La Poste (13 personnes pour un coût annuel de 610 000 euros en 2005) à France Télécom (10 agents pour un coût de 450 000 euros en 2005) à la ville de Paris (24 agents pour un coût de 927 000 euros en 2005) à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (9 agents pour un coût de 277 322,76 euros en 2003). Soit un total de 2 264 000 euros hors remboursement à l'Assistance publique, alors que celui-ci figure dans la somme globale indiquée dans le rapport. Une différence aussi forte mérite des explications complémentaires qu'il serait souhaitable et utile de fournir avant l'examen de ce budget par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire dans le délai de réponse prévu par l'alinéa 5 de l'article 139 du règlement de l'Assemblée.

Texte de la réponse

Le document budgétaire 2007 de la Présidence de la République ne comporte pas d'erreur. En effet, au coût des rémunérations allouées aux personnels mis à disposition conventionnellement de la Présidence (1 548 300 euros) il convient d'ajouter les charges sociales correspondantes, qui font l'objet d'une imputation comptable distincte - toutes rémunérations et indemnités concernées (cf. la page 34, troisième alinéa, de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007, « Dotations des pouvoirs publics »).

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106578

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10466

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1523